



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	33

SEANCE DU
29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le vingt-trois avril deux mille vingt six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Monsieur Jérémy CROIZON, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Monsieur Guillaume HENRY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Monsieur Axel COSTANSO-BITZ, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCI, Madame Julie BORTELS VIRGONA, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Rémy ROCCHIA, Monsieur Jean-Jacques DECORDE, Madame Sylvie BOUDOU, Monsieur Alain ARIA, Madame Hélène ALLIETTA, Monsieur Fabrice MATTEI, Madame Marie GED, Monsieur Dominique MEYER

REPRESENTES : Monsieur Justin DUBOIS à Monsieur Pierre GIVONE, Madame Khadija KHASSIME à Madame Christelle PAGE, Madame Claire BLANC à Madame Sylvie BOUDOU, Madame Karen LECHALIER à Monsieur Alain ARIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Rémy ROCCHIA

DELIBERATION N° 2026-048	Finances Approbation du programme des travaux et d'Amélioration de la Forêt Communale (AFC) Année 2026 – Demande de subvention au département au titre de l'Aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que comme chaque année, la commune d'aménagement de la forêt communale, et il convient de déposer une demande de subvention au Département.

L'ONF fait part de son programme de travaux. Il convient d'approuver le programme et de déposer une demande de subvention au département.

La Programmation 2026 des travaux d'amélioration de la Forêt Communale (AFC) est le suivant :

- Recherche matérialisation du périmètre des nouvelles acquisitions (parcelles cadastrales AT40, BD246, 250, 251, CT162, 45, BO115, BW195, 196, CH139),
- Travaux d'infrastructure (ex-piste CC216),
- Travaux sylvicoles parcelles CT 45 et 162.

Ces travaux d'aménagement sont estimés à 20 350 € HT et peuvent bénéficier d'une subvention du conseil départemental de 60 % dans le cadre de l'aide d'aménagement à la forêt communale.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Aide à l'amélioration des communales	60%	12 210€
LAMBESC	Autofinancement Communal	40%	8 140 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	20 350 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les travaux d'aménagement de la forêt communale d'un montant de 20 350 € HT
- **SOLLICITE** auprès du conseil Départemental des bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 60 % dans le cadre de l'AFC 2026
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Rémy ROCCHIA



Le Maire de Lambesc,

Philippe RAZEYRE

